



COMMISSION DE NOMINATION DE LANGUE FRANÇAISE  
POUR LE NOTARIAT

Rue de la Montagne, 30 – 32  
B 1000 BRUXELLES  
Tél. 02 506 46 44 Fax 02 506 46 49 info@bcn.not.be



CONCOURS 2001 POUR LE CLASSEMENT DES CANDIDATS NOTAIRES  
ÉPREUVE ÉCRITE

Bruxelles, samedi 28 avril 2001 (matinée)

**QUESTIONNAIRE n° IV**  
**CONSULTATIONS - CLAUSES**

*Complétez le cadre ci-dessous en lettres capitales et signez, s.v.p.*

NOM	.....
PRÉNOM	.....
ADRESSE	Avenue/Rue .....
	Code postal .....
	Commune .....
NAISSANCE	Date ...../...../ 19.....
	Lieu .....
SIGNATURE	.....

*Collez ensuite sur ce cadre un autocollant ci-joint*

En vue de déterminer, au besoin, votre identité, veuillez recopier (pas en capitales !) la phrase suivante : "Il ne sera tenu aucun compte des réponses non remplies selon les instructions ci-jointes".

.....
.....



COMMISSION DE NOMINATION DE LANGUE FRANÇAISE  
POUR LE NOTARIAT

Rue de la Montagne, 30 - 32  
B 1000 BRUXELLES  
Tél. 02 506 46 44 Fax 02 506 46 49 info@bcn.not.be



CONCOURS 2001 POUR LE CLASSEMENT DES CANDIDATS NOTAIRES  
ÉPREUVE ÉCRITE

Bruxelles, samedi 28 avril 2001 (matinée)

QUESTIONNAIRE n° IV  
CONSULTATIONS - CLAUSES

*Ce questionnaire comprend quatre questions.  
Chaque question compte pour 5 points, soit au total 20 points pour ce questionnaire.  
Vous devez y répondre dans les cadres réservés à cette fin.*

IV.1. En raison de sa mise à la retraite, André Devolte a vendu sa maison de Verviers (un bien recueilli par lui dans l'héritage de son père) en signant un compromis le 20 mars 2001, pour le prix de 20.000.000 BEF. Aussitôt après, il a signé avec son épouse, Julie Ledocte, un compromis d'achat d'un appartement en construction dans la résidence «Repos du soir», à Etterbeek, pour le prix de 14.000.000 BEF (TVA non comprise), soit 1.050.000 BEF pour le terrain et 12.950.000 BEF pour la construction. Le couple a quatre fille (Monique, Bernadette, Marie, Cécile), majeures, avec lesquelles il s'entend très bien.

André Devolte a lu dans la revue «Le Fisc, mon ami» un article détaillé traitant de programmation successorale et des différentes possibilités de payer, en toute légalité, le moins possible de droits de succession. En suivant un conseil donné par l'auteur de cet article, il a décidé, en plein accord avec son épouse, d'acheter l'appartement en usufruit pour eux deux et en nue-propiété par parts égales pour ses quatre filles. Cette décision a été reprise dans le compromis, qui contient aussi toutes les mentions et déclarations requises par la loi Breyne, ainsi que la mention du paiement d'un acompte de 1.000.000 BEF.

André Devolte vient remettre à son notaire ces deux compromis et lui demande de «faire pour le mieux». Vous êtes ce notaire !

A. Comment allez-vous réaliser de façon concrète cette opération ?

.....  
.....  
.....  
.....

.../...









